

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 Département du Val-d'Oise
 Arrondissement de Sarcelles
 Canton de Deuil-La Barre



**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUN 2024
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

<p>Nombre de conseillers : en exercice.....33 présents22 puis 25 à partir du point 3, puis 26 à partir du point 4. pouvoirs.....3 absents.....8 puis 5 à partir du point 3, puis 4 à partir du point 4.</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le VINGT-SEPT JUIN, à vingt-et-une heures,</p> <p>Le conseil municipal de la commune de Montmagny, légalement convoqué par courrier et par courriel le 20 juin 2024, par affichage du 20 juin 2024, s'est réuni au 10 rue du 11 novembre 1918 à Montmagny, sous la présidence de monsieur Patrick FLOQUET, Maire de Montmagny.</p>
--	---

Étaient présents :

Patrick FLOQUET, Maire,

François ROSE, Karine FARGES, Jean-Pierre YETNA, Marie-Noëlle FLOTTERER, Mourad AZZI, Bakhta MAÏCHE, Jean-Luc LEROY, Elvire TENO (à partir du point 4), Mustapha BAMBA (à partir du point 3), Colette LAMBERT, Jacqueline RAGOT, Mireille BENATTAR, Albert BLONDEL, Abdelaziz LALMI, Patricia EGASSE, Bernard NARBONI, Francine KANCEL, L'Houssain EL MAZOUZI, Maha GULFRAZ, Loganayagi VASANTE, Selva ANNAMALE (à partir du point 3), Soria MAÏCHE (à partir du point 3), Pascale ANDRIANASOLO, Thierry MANSION, Franck CAPMARTY.

Étaient absents et avaient donné pouvoir :

Hervé MARTIN à Patrick FLOQUET,
Jennifer BONINO à Pascale ANDRIANASOLO,
Laurent POULOT à Thierry MANSION.

Étaient absents :

Mustapha BAMBA (jusqu'au point 2 inclus), Selva ANNAMALE (jusqu'au point 2 inclus), Soria MAÏCHE (jusqu'au point 2 inclus), Elvire TENO (jusqu'au point 3 inclus), Bernard LABORDE, Alain BOCCARA, Raouf BAKHA, Barbara EZELIS.

Patrick FLOQUET, Maire, ouvre la séance à 21 heures.

Patrick FLOQUET procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint.

Marie-Noëlle FLOTTERER est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : Rapport annuel d'utilisation du Fonds de Solidarité des communes de la Région d'Île-de-France (FSRIF) exercice 2023.

1 – EXPOSÉ DES MOTIFS

En application de l'article L.2531-1 du code général des collectivités territoriales, « le Maire d'une commune ayant bénéficié, au titre de l'exercice précédent, d'une attribution du Fonds de Solidarité des communes de la Région d'Île-de-France (FSRIF) prévu à l'article L. 2531-12 du même code, présente au conseil municipal, avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de cet exercice, un rapport qui présente les actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie, et les conditions de leur financement ».

Tel est l'objet de la présente délibération qui vise à prendre acte du tableau récapitulatif l'utilisation pour l'année 2023 du FSRIF par la ville de Montmagny.

2 - DÉLIBÉRATION

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2351-16 ;

Vu la loi n°91427 du 13 mai 1991 relative à l'institution d'une Dotation de Solidarité Urbaine et d'un Fonds de Solidarité des communes de la Région d'Île-de-France ;

Vu la notification de la Préfecture du Val d'Oise en date du 18 août 2023 pour un montant de 1 304 671 euros au titre du FSRIF ;

Considérant qu'un rapport sur l'utilisation du Fonds de Solidarité des communes de la Région d'Île-de-France (FSRIF) doit être présenté chaque année au conseil municipal ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, monsieur Abdelaziz LALMI ;

ACTION	Montants	PART FSRIF		Autres financements	
		en %	en €	en %	en €
112 POLICE MUNICIPALE	5 553,70	41,38	2 298,23	58,62	3 255,47
421 CENTRES DE LOISIRS	498 981,44	41,38	206 488,47	58,62	292 492,97
422 AUTRES ACTIVITES POUR LES JEUNES	167 627,50	41,38	69 367,60	58,62	98 259,90
512 ACTIONS DE PREVENTION SANITAIRE					
520 SERVICES COMMUNS	304 391,19	41,38	125 963,14	58,62	178 428,05
522 ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENFANCE ET L'ADOLESCENCE	195 062,55	41,38	80 720,77	58,62	114 341,78
523 ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES EN DIFFICULTE	10 688,39	41,38	4 423,07	58,62	6 265,32
61 SERVICES EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES	2 487,26	41,38	1 029,28	58,62	1 457,98
64 CRECHES ET GARDERIES	1 869 454,81	41,38	773 617,68	58,62	1 095 837,13
Fonctionnement	3 054 246,84	41,38	1 263 908,25	58,62	1 790 338,59

ACTION	Montants	PART FSRIF		Autres financements	
		en %	en €	en %	en €
112 POLICE MUNICIPALE	30 096,65	41,38	12 454,59	58,62	17 642,06
421 CENTRES DE LOISIRS	846,12	41,38	350,14	58,62	495,98
422 AUTRES ACTIVITES POUR LES JEUNES	17 519,48	41,38	7 249,91	58,62	10 269,57
522 ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENFANCE ET L'ADOLESCENCE	15 081,41	41,38	6 240,99	58,62	8 840,42
64 CRECHES ET GARDERIES	34 959,94	41,38	14 467,12	58,62	20 492,82
Investissement	98 503,60	41,38	40 762,75	58,62	57 740,85
TOTAL	3 152 750,44	41,38	1 304 671,00	58,62	1 848 079,44

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DONNE** acte à Monsieur le Maire de l'utilisation de la dotation dont a bénéficié la commune au titre du Fonds de Solidarité des communes de la Région d'Île-de-France en 2023 ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire, ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Montmagny, le 27 juin 2024

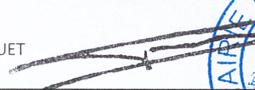
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Patrick Floquet

ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en sous-préfecture le... **27 JUIL. 2024**
Publié le... **27 JUIL. 2024**
Notifié le... **27 JUIL. 2024**
Montmagny, le... **27 JUIL. 2024**

Le Maire
Patrick FLOQUET




La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dans un délai de deux mois, à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Ville de Montmagny

conseil municipal d

REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-035-219504271-20240627-DL2024_2706

L2024-2706-031

Signé électroniquement par:

patrick Floquet

Le 01/07/2024 à 17:44